

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

-----

**2015 DLH 53** 16-20 rue Pétrelle (9<sup>ème</sup>) – Pose de potelets – Autorisations d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-17 relatif aux déclarations préalables ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de consentir au dépôt par SFIG, de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux de pose de potelets du 16-20 rue Pétrelle (9<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt par SFIG, de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux de pose de potelets du 16-20 rue Pétrelle (9<sup>ème</sup>).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**